

## Règlement du concours de mêmes dans le cadre des Alumni Days.

### *Article 1 - Organisation*

Les France Alumni Days, les journées mondiales des *alumni*, auront lieu du 13 au 28 mai 2023, partout dans le monde. Ces événements permettront de célébrer les diplômés internationaux de l'enseignement supérieur français. Les France Alumni Days en Allemagne se déclineront en quatre événements complémentaires.

À cette occasion, l'Institut français d'Allemagne et son bureau Campus France Allemagne et organisent du 20 avril au 02 juin 2023 un concours de mêmes pour les *alumni* et *alumnae*, c'est-à-dire les Allemandes et les Allemands ayant fait tout ou partie de leurs études en France.

Le thème du concours s'intitule : « Mes études en France ».

### *Article 2 - Candidats et candidates*

Ce concours est ouvert à tous les anciens étudiants et anciennes étudiant(e)s, inscrit(e)s sur la plateforme France Alumni Allemagne, et ayant effectué l'intégralité ou une partie de leurs études supérieures dans un établissement d'enseignement supérieur français. Ils et elles doivent résider actuellement en Allemagne et ne pas être de nationalité française ou posséder la double nationalité française et allemande. Il n'y a pas de limitation d'âge pour participer à ce concours.

### *Article 3 - Jury et prix*

Les trois prix seront décernés par le public des événements Alumni Days à Berlin et Bonn, ainsi que sur Instagram, après une présélection par un jury.

Le jury composé de l'équipe de Campus France Allemagne, de l'ambassadeur France Alumni Allemagne et du bureau de coopération universitaire de l'Ambassade de France en Allemagne présélectionnera 12 mêmes parmi ceux proposés par les participant(e)s. Le jury se réserve le droit d'exclure les œuvres à caractère raciste, sexiste, homophobe et tout autre œuvre à caractère haineux attentatoire aux libertés individuelles et collectives. Pour l'évaluation des mêmes par le jury, la qualité et l'originalité seront prises en compte. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

La deuxième phase de sélection passera par le public. Parmi les 12 mêmes sélectionnés par le jury,

- le public Instagram décidera des six finalistes grâce au système de vote en *Story*. Chaque jour, les utilisatrices et utilisateurs pourront voter pour un même parmi deux présentés (vote en ligne). Ces 6 mêmes seront ensuite publiés sur Instagram (*posts*) et soumis au système de vote par *likes*. La lauréate ou le lauréat du prix Instagram sera la ou le participant(e) dont l'œuvre aura reçu le plus de *likes*.
- le public présent lors de l'évènement des Alumni Days à Bonn élira, via un système de vote sur une plateforme en ligne, sa lauréate ou son lauréat ;
- le public présent lors de l'évènement des Alumni Days à Berlin élira, via un système de vote sur une plateforme en ligne, sa lauréate ou son lauréat.

Les trois lauréat(e)s recevront chacun un billet-cadeau pour une journée à Europapark, valable 3 ans.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature du prix.

#### *Article 4 - Conditions de participation*

##### § 1 Jeu-concours

1. Le principe du jeu-concours est de produire un « mème », c'est-à-dire une image humoristique faisant l'objet de modifications textuelles et/ou visuelles par l'utilisateur. Le format de l'image doit être adaptée à sa publication sur Instagram.
2. Le jeu-concours n'est pas lié à Instagram et n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou organisé par Instagram. Le ou les destinataires des informations fournies par les participants ne sont pas Instagram, mais Campus France Allemagne/ l'Institut français d'Allemagne. Une décharge totale d'Instagram est appliquée par chaque participant(e).
3. Le jeu-concours est organisé par l'Institut français d'Allemagne et son bureau Campus France Allemagne.
4. Pour participer au jeu-concours, chaque participant(e) a deux possibilités. Il ou elle peut soit

publier son mème sur son compte Instagram (public), en taguant le compte **@francealumnideutschland** et en insérant les hashtags #alumnidays et #mesétudesenfrance dans la description du *post*. Il ou elle peut aussi envoyer son mème à **l'adresse email suivante** sous format jpeg ou png : [info.berlin@campusfrance.org](mailto:info.berlin@campusfrance.org).

Le concours débute le 20 avril 2023 à 14h00 et se termine le 02 juin 2023 à 15h00 (GMT + 1, heure de Berlin).

5. Le cas échéant, le compte Instagram du ou des participant(e)s doit être public.

6. Les productions des participant(e)s doivent, pour être valides, respecter le format mème. Tout contenu à caractère raciste, sexiste, homophobe ou ne respectant pas les valeurs portées par Campus France Deutschland sera exclu du concours.

7. Les mèmes pourront être en français, en allemand ou en anglais. Les participant(e)s doivent veiller à utiliser des illustrations dont ils et elles **ont les droits**. Le ou la participant(e) est tenu seul(e) responsable en cas d'utilisation d'une image dont il ne possède pas les droits. L'Institut français d'Allemagne ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une utilisation frauduleuse des participant(e)s.

8. En participant, le ou la participant(e) déclare accepter le présent règlement.

## § 2 Participation au jeu-concours, date limite d'inscription

1. Le jeu-concours débute avec la publication du présent règlement sur la page **Instagram de @francealumnideutschland** le 20 avril 2023 à 14h00. La date limite de participation est le 11 mai 2023 à 12h00 (heure de Berlin). Après cette date, le jury présélectionnera 12 mèmes, parmi lesquels 3 gagnants seront sélectionnés comme exposé ci-dessous.

1.1 Le choix du premier mème gagnant se fera à Bonn lors de l'évènement des Alumni Days **(25 mai 2023)**. Le public de l'évènement des Alumni Days de Bonn votera pour son mème préféré parmi les 12 sélectionnés par le jury.

1.2 Le choix du deuxième mème gagnant se fera à Berlin lors de l'évènement des Alumni Days **(26 mai 2023)**. Le public de l'évènement des Alumni Days de Berlin votera pour son mème préféré parmi les 12 sélectionnés par le jury.

1.3. Le choix du troisième même gagnant se fera sur Instagram selon le calendrier suivant :

- Du 15 mai au 22 mai 2023, des votes auront lieu chaque jour en Story Instagram afin de désigner 6 mêmes finalistes parmi les 12 mêmes présélectionnés par le jury.

- Le 24 mai 2023, les 6 mêmes finalistes seront postés sur Instagram et le public aura jusqu'au 02 juin à 15h00 (GMT +1, heure de Berlin) pour choisir son même préféré : le même qui obtiendra le plus de likes sera désigné gagnant.

2. Les trois gagnant(e)s (vote en ligne, vote de Berlin et vote de Bonn) seront annoncés **le 02 juin 2023**.

3. L'Institut français d'Allemagne et son bureau Campus France Allemagne informeront les créateurs des mêmes présélectionnés par le jury via Instagram ou par mail. Les noms de ces derniers pourront être postés sur la page Instagram de @francealumnideutschland et être repris par les comptes de l'Institut français d'Allemagne et de Campus France Deutschland.

4. Les participant(e)s doivent être prêt(e)s à fournir à l'Institut français d'Allemagne / Campus France Allemagne les informations suivantes : Nom, adresse, informations sur la durée et le lieu des études en France ainsi que le domaine d'études et une preuve des études.

5. Si un(e) gagnant(e) n'est pas joignable, ne répond pas au message des organisateurs dans les cinq jours après la publication des résultats, ou refuse de fournir les informations demandées, le prix sera attribué à un(e) autre participant(e).

6. Un paiement en espèces du prix ou un transfert du prix à un tiers n'est pas possible.

#### *Article 5 - Informations légales*

La politique relative à la protection des données de l'Institut français d'Allemagne est consultable à l'adresse suivante : <https://www.institutfrancais.de/datenschutz> .

Les données personnelles utilisées dans le cadre de ce concours seront traitées conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Les participants sont informés que leurs données personnelles sont collectées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation conformément au présent règlement.

Les participant(e)s disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à toutes les données les concernant, ainsi que d'autres droits connexes.

Le ou la participant(e) autorise l'utilisation (y compris le traitement) et la diffusion des données suivantes à des fins de communication et d'utilisation internes, ainsi qu'à des fins de communication externe :

- Prénom et nom
- Adresse actuelle
- Durée et le lieu des études en France
- Domaine d'études
- Preuve des études en France

Le consentement s'applique à l'utilisation sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour, par tous les types et procédés, pour une durée d'utilisation illimitée et dans le monde entier. Les noms et prénoms des participants seront communiqués lors de l'annonce des résultats ou de l'utilisation des images.

#### *Article 6 - Compétences et responsabilités*

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Le non-respect de ce règlement entraînera l'annulation de la participation.

Pour plus d'informations, veuillez contacter [info.berlin@campusfrance.org](mailto:info.berlin@campusfrance.org).